

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.
Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

LE REMANIEMENT PARCELLAIRE

Une réforme indispensable

Chacun sait que dans notre beau canton, le morcellement excessif des terrains agricoles est une véritable plaie ; non seulement le prix des cultures en est renchéri, mais le manque de chemins de déviation suffisants empêche une exploitation rationnelle.

La loi actuelle est notamment insuffisante et rend les formalités de remaniement parcellaire par trop compliquées.

C'est la raison pour laquelle le Grand Conseil adoptait en second débats, le 13 mai 1937, le projet de loi qui sera soumis au peuple dimanche prochain.

Au cours de la discussion, au sein de notre parlement cantonal, M. le député Henri Desfayes, dont les compétences en pareille matière sont bien connues, a éloquemment démontré la nécessité de ces remaniements parcellaires aux fins de permettre l'emploi rentable des machines agricoles, seul moyen efficace pour diminuer le prix de revient de nos produits.

Il est inutile de produire sans pouvoir vendre ; or, pour arriver à ce but, nous devons pouvoir lutter, par le prix, contre la concurrence étrangère qui se fait toujours plus sentir.

La configuration de notre sol est déjà une difficulté suffisante à vaincre pour qu'il n'y en ait pas d'autres.

La nouvelle loi prévoit que les demandes de remaniement parcellaire doivent être adressées au Conseil d'Etat par les communes ou des comités d'initiative de propriétaires intéressés.

Le service des améliorations foncières examine la requête et si elle lui paraît fondée ordonne une étude sommaire et l'établissement d'un avant-projet (avec devis de travaux à effectuer, rapport technique et financier). Si l'exécution du projet est repoussée par les intéressés, les frais d'étude sont supportés par la Caisse d'Etat.

Les documents établis sont soumis à l'enquête publique et déposés aux greffes communaux ; puis, à l'expiration du délai, les intéressés sont convoqués en assemblée.

Si la majorité d'entre eux, disposant en outre de plus de la moitié des terrains touchés, acceptent le projet, la décision est obligatoire pour tous.

Le Conseil d'Etat a, d'autre part, le droit d'ordonner d'office le remaniement d'une région.

L'exécution des travaux est confiée à une association des propriétaires, qui élabore des statuts.

Les réclamations ou recours contre les plans et documents sont tranchés par une commission centrale de recours, désignée par l'Etat pour une durée de 4 ans.

Le canton subventionne les travaux à raison de 30 % de leur coût.

Pour éviter des abus, tout morcellement ou partage sont interdits pendant 5 ans dès la fin des travaux dans la zone qui a été remaniée avec l'aide fédérale et cantonale et cette restriction sera inscrite au registre foncier.

Nous croyons inutile de souligner davantage l'importance de cette loi. Les expériences faites démontrent que les remaniements parcellaires ont toujours amélioré le rendement des terrains intéressés et donné satisfaction à leurs propriétaires.

Enfin, pour ceux qui craindraient de mettre en péril nos finances cantonales en adoptant ce projet, signalons-leur que le chef du Département de l'Intérieur, M. Troillet, a affirmé que son application n'augmenterait pas les dépenses de l'Etat.

La commission des finances, par la voix de M. de Kalbermatten, alors son président, en a pris acte.

Notre canton aura à cœur de suivre ses mandataires du Grand Conseil ; les électeurs sauront comprendre que ce n'est plus l'heure, en pareille matière, de faire du sentiment.

S'il paraît dur, à certains, de se séparer de terrains qui proviennent de leurs parents, ils sauront faire acte de patriotes en plaçant l'intérêt général au-dessus du leur, et contribueront à la prospérité de notre beau Valais, en allant en masse, samedi et dimanche, répondre

OUI !

à la question qui leur est posée.
Tous aux urnes !

Mr.

Aux correspondants. — Toutes les correspondances, concernant la partie rédactionnelle du *Confédéré*, doivent être adressées à : « Rédaction du *Confédéré*, Martigny », et non porter une adresse personnelle.

Pour le Code pénal suisse

(Correspondance particulière)

Un comité d'action vient d'être créé en vue de l'organisation de la campagne en faveur du code pénal suisse. D'éminentes personnalités du monde juridique et politique en font partie. Qu'il nous suffise de mentionner les noms de M. Haeblerlin, ancien président de la Confédération, Seiler et Wettstein, rapporteurs du projet devant les Chambres, les professeurs Logoz et Hafter, le conseiller aux Etats Martin. Au cours de la séance constitutive, qui vient d'avoir lieu à Berne, des discours empreints du plus haut patriotisme ont été prononcés par M. Baumann, président de la Confédération, M. Seiler, conseiller national, Martin, conseiller aux Etats, qui parla au nom de la Société pénitentiaire, Bolla, conseiller aux Etats, qui exprima l'adhésion de ses compatriotes d'outre-Gothard.

L'assemblée, où figuraient de hautes personnalités de tous les partis politiques, de la Droite à l'extrême-gauche, applaudit chaleureusement l'appel des orateurs en faveur d'une campagne toujours digne et objective, en faveur, également, des cantons qui ont constamment ajourné la révision de leurs codes criminels, précisément en prévision de l'adoption par le peuple suisse de l'œuvre magistrale aujourd'hui achevée.

On ne se fit pas faute, du côté romand, de rendre hommage à ce grand œuvre et de protester contre la légende selon laquelle la Romandie se considérerait comme majorisée d'une façon insupportable en cas d'adoption du projet par le peuple. On aurait peine à croire, en effet, que le peuple vaudois, notamment, si attaché à ses traditions et à ses principes, se contredise et se désavoue à quelques années d'intervalle, lui qui vota le principe de l'unification pénale par 17.000 voix contre 2000 et qui ne saurait invoquer l'insuffisance ou l'imperfection de l'œuvre qui lui est présentée aujourd'hui.

A l'issue de cette belle assemblée, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

Le referendum est lancé contre l'adoption du code pénal suisse. Il est en conséquence indispensable que tous les partisans de cette œuvre législative s'unissent pour la défendre.

Une assemblée de représentants de tous les milieux et de toutes les contrées de la Suisse a désigné un comité d'action auquel est confiée la tâche d'arrêter les dispositions générales à prendre en vue de la campagne qui précédera la votation populaire, et pour diriger l'organisation de la propagande dans les cantons.

Le code pénal suisse est une œuvre d'entente entre les Confédérés. La consécration de ce travail législatif considérable par le peuple suisse ne peut être que profitable aux buts élevés que se propose ce code national. Il ne faut pas oublier toutefois que le motif du referendum ne réside pas dans l'intention de voir sanctionner le code pénal suisse par le peuple, mais bien de le faire sombrer ! C'est la raison pour laquelle cette œuvre législative est combattue sous le drapeau d'un fédéralisme très fausement interprété. Il importe donc de prendre nettement position, pendant qu'il en est temps, contre une volonté adverse qui tend à la zizanie entre Confédérés.

Ce n'est, en effet, que sur le terrain d'une conception juridique uniforme que la criminalité peut être combattue d'une manière efficace.

L'assemblée compte sur le sain et robuste bon sens du peuple suisse pour s'opposer énergiquement à toutes les tentatives faites, particulièrement en notre époque difficile, pour semer la discorde et la méfiance entre Confédérés.

Le Comité d'action entreprendra immédiatement une énergique campagne de propagande objective en faveur de l'adoption du code pénal suisse.

Nouvelles suisses

La classique imprudence

Lundi vers midi, la petite Marie-Thérèse Magnin, âgée de 5 ans, fille d'Henri, à Corpataux, près de Fribourg, s'est brusquement approchée du potager de ses parents et a renversé une casserole pleine d'eau bouillante. Atteinte par le liquide brûlant, l'enfant a dû recevoir d'immédiats soins médicaux et a été transporté à l'Hôpital cantonal de Fribourg avec de graves brûlures sur le côté droit, au bras et au cou.

La santé du bétail vaudois

Le bulletin sanitaire du bétail vaudois est, pour la semaine dernière, plus satisfaisant qu'il n'a été depuis longtemps. Il ne signale aucun cas nouveau de fièvre aphteuse, une seule commune où règne le rouget du porc (Assens) et un seul cas de pneumo-entérite du porc (St-Cierges).

Six amendes ont été prononcées, dont trois à Aigle (une de 50 fr. et une de 20 fr.), une à Nyon pour infraction aux mesures prises pour lutter contre la fièvre aphteuse ; trois à Payerne pour certificat non déposé ; une à Lausanne, de 100 fr. pour non-désinfection des camions utilisés pour le transport des animaux et une de 5 fr. à Vevey, pour contravention à la loi sur la police de santé des animaux.

Une ferme détruite par le feu

Un vagabond resté dans le brasier

Un incendie a détruit complètement, lundi, à 3 h. 30, à un kilomètre de Moudon, sur la route de Sottens, la ferme de la Rochelle, appartenant à M. Edmond Agassiz, à Moudon, et habitée par M. Ls Conne, agriculteur, et ses deux enfants. Le logement et le rural ont été consumés, avec le mobilier, le chédail et 7000 kilos de fourrages. Le bétail, cinq vaches et deux porcs, ont été sauvés.

L'alarme a été donnée par Mlle Conne, qui a été réveillée par le crépitements du feu, alors que le bâtiment était déjà embrasé.

La cause de ce sinistre a été rapidement établie ; le feu a été mis par un vagabond, Vincent, bien connu dans la contrée où il se faisait héberger dans les granges. Dimanche soir, il pénétra dans la grange de M. Conne, mit le feu au fourrage, volontairement ou non, et se pendit à une poutre. Son corps carbonisé a été retrouvé dans les décubres de la grange.

L'Union suisse des paysans

a décidé de se faire inscrire au Registre du commerce. L'inscription est effectuée dans quatre langues, c'est-à-dire en allemand, français, italien et romanche. Le siège de l'Union est à Brougg.

Les comptes de l'Etat de Vaud

Un magnifique résultat

Les comptes d'Etat du canton de Vaud pour 1937 se présentent comme suit :

Budget ordinaire, boni 1.074.925 fr. 90 ;
Budget de crise, excédent des dépenses 847.986 fr. 90, au lieu des 992.000 fr. prévus ;
Soit un boni final de 226.939 fr.

Ce boni représente une amélioration de 2 millions 949.091 fr. par rapport aux prévisions budgétaires. Cette amélioration provient d'une augmentation très appréciable du produit des impôts et du droit de mutation, ainsi que d'augmentations de recettes et de compressions des dépenses dans l'ensemble de l'administration cantonale. L'augmentation du produit des impôts provient de la plus-value des valeurs mobilières, de l'amnistie et du renforcement du contrôle fiscal.

Et en Valais ?

La mort blanche

Mardi à midi un quart, une avalanche poudreuse s'est détachée des flancs du Muttler, 2300 mètres d'altitude au-dessus de Samnaun (canton des Grisons) et est descendue en entraînant des blocs de rochers et des éboulis et en emportant un groupe de cinq skieuses accompagnées d'un instituteur.

Ce dernier put rester debout et s'en tira avec quelques égratignures, de même qu'une demoiselle, tandis que les quatre autres dames étaient ensevelies.

L'avalanche, large d'environ 80 m., glissa sur une distance de près de 400 mètres. Un touriste témoin de l'accident alerta immédiatement la population de Samnaun et une cinquantaine de personnes accoururent sur les lieux. Après plusieurs heures de recherches, on réussit à retirer trois cadavres. Les recherches continuent pour retrouver la quatrième victime.

EN REENTRANT DU SALON

on s'assure à la « Mutuelle Vaudoise » (double ristourne)

TH. LONG, agent général, BEX

En passant...

Une quatrième langue nationale

Dimanche, il faudra donc que le citoyen valaisan réponde à six questions que lui poseront l'autorité fédérale et l'autorité cantonale.

C'est beaucoup trop s'il veut vraiment les étudier toutes.

Il est à présumer que certains individus seront fort empêtrés de ce questionnaire et qu'ils auront du mal à se tirer d'affaire.

On aimerait, à l'avenir, qu'on épargnât une telle épreuve au corps électoral, en lui laissant le temps et les moyens de se prononcer posément sur chacun des problèmes qui sont soumis à sa réflexion.

C'est en lui faisant subir un véritable examen qu'on finira par le détacher de ses devoirs civiques.

Dans un pays où tout homme a le droit de vote, à peu d'exceptions près, il est tout de même insensé de supposer à chacun assez d'astuce et de savoir pour trancher de tout sans rien approfondir. Le peuple a beau se montrer plein de bon sens ou de logique, il n'a pas la science infuse, et c'est se moquer de lui que de lui soumettre à la fois six questions dont chacune exigerait une patiente et longue étude.

Aussi, ne nous étonnons pas si les résultats d'un pareil scrutin sont empreints de fantaisie ou d'incohérence.

Il ne saurait guère en être autrement.

Les négateurs qui ont décidé de repousser tout ce qui vient de Berne, avec un entêtement puéril, et les indifférents qui ne vont pas voter pourront mieux que jamais influencer les balances dont ils sont les... fléaux.

Bien malin, dans ces conditions, serait celui qui se hasarderait à des pronostics.

Qu'on le veuille ou non, ces votations reflèteront surtout un désarroi général.

On peut se demander, par conséquent, ce qu'il sortira de cette bouteille à encre.

Parmi tant de questions qu'on va débattre au petit bonheur, il en est une à laquelle on ne paraît pas accorder autrement d'importance et qui pourtant ne devrait pas passer inaperçue :

Celle du romanche.

Il s'agit d'élever cette langue au rang de langue nationale au même titre exactement que le français, l'allemand et l'italien. Les Valaisans qui sont si profondément attachés à leurs traditions auront à cœur d'appuyer les montagnards des Grisons qui leur sont proches, dans leurs revendications légitimes, parce qu'elles sont l'expression de leur attachement à leur sol.

Si le Valais allait repousser leur demande, on en éprouverait de la gêne et peut-être aussi de la peine.

Il y a tant de traits communs entre ces deux cantons, également fiers de leur passé, qu'on ne comprendrait pas que l'un pût rester insensible aux sentiments de l'autre.

Les Grisons ont mené un combat opiniâtre et constant pour garder leurs mœurs de toute ingérence étrangère et dimanche ils attendent d'un cœur confiant, mais impatient, le dénouement de tant d'efforts.

Il ne faut pas qu'un échec injuste, incompréhensible, immérité, les déçoivent.

S'il est un canton qui doit pouvoir comprendre immédiatement la nécessité d'apporter au romanche une consécration définitive, c'est bien le Valais qui est lui-même épris de ses patois, de ses chansons, de ses coutumes.

Même en faisant abstraction, dans ce débat, de tout élément d'ordre artistique ou sentimental, il est un élément moral qu'on ne saurait négliger :

A une époque où tant de gens vont chercher leur mot d'ordre à Berlin, Rome ou Moscou, n'est-il pas réconfortant de découvrir un canton qui lutte ardemment pour demeurer lui-même et pour sauvegarder farouchement sa culture ?

Un fait rapporté par le journal « Fögl d'Engiadina » engagera certainement les Valaisans à voter en faveur du romanche : Une circulaire adressée aux citoyens des Grisons qu'on appelle ingénument les « frères d'Italie » émet le vœu que cette quatrième langue disparaisse. Or, c'est une raison de plus pour lui conférer le sceau national.

Les habitants des Grisons sont nos frères et non pas ceux des Italiens qui ont suffisamment de parents, sans nous, dans le monde. Les citoyens des Grisons et ceux du Valais fraterniseront dimanche et l'on comprendra mieux à l'étranger que les Suisses n'ont pas besoin de parler la même langue pour se comprendre.

Votez oui, pour le romanche !

A. M.

Politique tessinoise

(Correspondance particulière)

Les électeurs tessinois auront bientôt à renouveler leur représentation au Conseil des Etats. Trois candidats, jusqu'à présent, sont mis en avant pour les deux sièges qui reviennent au Tessin : les deux sortants, MM. Bolla (radical), Riva (conservateur) et Camillo Olgiatti (radical-démocrate). On sait que les radicaux se sont scindés en deux camps, il y a 5 ou 6 ans, sauf erreur, ensuite de divergences d'ordre personnel surtout. Ce fait regrettable en soi était d'autant plus déplorable qu'à cette époque les radicaux tessinois auraient certainement triomphé, s'ils étaient demeurés unis, de l'alliance socialo-conservatrice.

Il semble qu'aujourd'hui l'occasion serait propice d'un regroupement des forces libérales-radicales. En effet, un rapprochement subit entre conservateurs et socialistes est exclu. Ceux-ci sont encore fort mécontents d'avoir été abandonnés par ceux-là au profit des radicaux. D'autre part, la politique générale suisse a pris une tournure qui rend de moins en moins possible les coalitions entre marxistes et conservateurs catholiques, comme cela s'est vu, il n'y a pas longtemps, au Tessin, à Soleure, à St-Gall et ailleurs !

Ainsi donc, sans le soutien des socialistes et à la condition qu'ils s'abstiennent, le bloc radical ne manquerait pas de l'emporter sur les conservateurs. Et l'on reviendrait aux beaux jours où le Tessin était représenté au Conseil des Etats par deux radicaux.

Mais, voilà ! Il reste à savoir jusqu'à quel point la fraction la plus importante des radicaux s'est engagée vis-à-vis des conservateurs au cours de la collaboration qu'ils pratiquent ensemble au Gouvernement depuis 2 ou 3 ans.

N'est-ce pas là un sujet de méditation pour nous autres libéraux-radicaux valaisans ?

Informations parlementaires fédérales

Assurance-vieillesse et survivants

Au cours de la récente session des Chambres fédérales, M. Saxer, député radical de St-Gall, a déposé la motion suivante qui a été signée par 29 conseillers nationaux dont MM. Crittin et Rochemaux pour la Suisse romande :

« Le Conseil fédéral est invité à remettre à l'étude l'assurance-vieillesse et survivants prescrite par l'article 34 quater de la Constitution fédérale et à élaborer un nouveau projet de loi. A cette fin, il tiendra compte, autant que possible, des objections faites dans le peuple à la loi du 17 juin 1931. Il examinera en première ligne s'il n'y aurait pas lieu d'introduire, à la place d'une assurance populaire générale et obligatoire, une assurance qui serait obligatoire pour certaines catégories de personnes seulement et qui pourrait être complétée par une assurance populaire volontaire. »

Bénéfice de la dévaluation

Le 28 octobre 1937, le Conseil national a adopté un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la question de savoir si le bénéfice procuré par la dévaluation à la Banque nationale ne devrait pas être réparti entre la Confédération et les cantons conformément à la loi sur la Banque nationale, pour être affecté à de nouvelles possibilités de travail et à rétablir l'équilibre financier.

Ce rapport ayant été déposé, une commission du Conseil national composée de 15 membres se réunira à Zurich le 21 février crt, pour l'examiner et arrêter les conclusions qui seront discutées à la session de mars.

Le Valais est représenté dans cette commission par MM. Crittin et Escher.

A St-Maurice

Votations fédérales et cantonales

Les bureaux pour les votations fédérales et cantonales des 19 et 20 crt seront ouverts, à St-Maurice :

1. Votations fédérales, au Greffe municipal.
2. Votations cantonales, à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Les heures de scrutin sont fixées comme suit :

Samedi 19 février, de 17 à 19 heures.

Dimanche 20 février, de 10 h. 30 à 12 h. 30.

Administration communale.

A Monthey

La sonnerie des heures à Monthey !

On nous écrit :

Depuis plus de huit mois, le simple profane qui a été habitué à entendre sonner le joli carillon, annonçant les heures au clocher montheyens, doit se demander si celui-ci est aussi atteint par la crise ou la fièvre aphteuse. Il serait temps qu'on ne s'occupe plus de lui et qu'on lui laisse sonner les heures comme avant. A force de faire des essais, notre pauvre clocher n'est plus qu'une vieille breloque, que l'on turlupine sans pouvoir la rajuster.

Allons ! habitants de Monthey ! pour quelques grincheux qui, peut-être, n'ont pas la conscience tranquille, ou qui à certains moments font plus de bruit que la sonnerie des heures, vous allez vous laisser boucler nos cloches qui nous tiennent compagnie de jour et de nuit !

Signez les pétitions qui circulent ces jours-ci et espérons que le Conseil communal saura en tenir compte.

Pas rouspéteur !

SUZE

fabriquée en Suisse avec des racines du Jura

Nouvelles du Valais

Un hameau valaisan ravagé par le feu

(Inf. part.) Un nouvel incendie vient de jeter la consternation dans un petit hameau valaisan, et de nouveau ce sont plusieurs familles qui sont cruellement affectées par ce malheur.

Le sinistre eut une ampleur soudaine et en un clin d'œil il ravagea tout un quartier de Pallazuit, situé au-dessus de Liddes.

L'enquête de la gendarmerie a permis d'établir rapidement les circonstances du drame :

Les deux frères Frossard, qui sont des sexagénaires vivant dans l'indigence, logeaient sous le même toit. Alors que l'un est gardien de moutons, l'autre est inapte au travail et ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

Dimanche soir, ils s'étaient couchés de bonne heure.

Au milieu de la nuit, Léonide Frossard se leva pour se rendre à la cuisine et aussitôt il constata que la pièce était envahie de fumée. A tout hasard il jeta de l'eau dans la direction du foyer, mais sans parvenir à éteindre le feu. Comme il ouvrait une porte, une flamme jaillit aspirée par l'air et bientôt la chambre entière était embrasée.

Les deux frères tentèrent d'abord de maîtriser seuls le sinistre en versant de la neige et de l'eau sur le feu, mais comme ils n'y parvenaient pas, ils durent alerter la population.

Tout un pâté de maisons et de granges était déjà menacé.

Il fallut appeler les pompiers de Liddes qui durent se borner à isoler l'immense brasier pour mieux protéger les bâtiments voisins qu'une simple ruelle séparait des maisons en flammes.

En dépit de tous leurs efforts, deux maisons d'habitation et cinq granges furent complètement anéanties.

A l'exception de menus objets, le mobilier est perdu.

Le bétail est resté également dans le feu. Seul un chien berger a pu être sauvé, non sans peine.

Le bilan de ce terrible incendie est particulièrement navrant :

Une maison d'habitation et une grange appartenant à M. Nicolas Dorsaz sont détruites ainsi qu'une maison et deux granges appartenant à M. Alfred Frossard.

Les granges-écuries de MM. Joseph Dorsaz et Ernest Dorsaz ne sont plus que des décombres.

Ces immeubles étaient assurés à l'exception de la grange de M. Ernest Dorsaz.

Par ailleurs, la maison de M. Joseph Dorsaz et deux bâtiments voisins furent très endommagés par l'eau.

La gendarmerie, qui a ouvert une enquête immédiate, a déterminé les causes du sinistre qu'il faut attribuer à une négligence ou à une imprudence et non pas à la malveillance.

Le feu s'est déclaré dans la maison des frères Frossard. Il a couvé dans des caisses de cendres qu'on avait placées dans un réduit situé sous la grange et contigu à la cuisine.

Ce n'est pas la première fois, hélas ! qu'une telle étourderie déclenche un désastre.

Les deux frères Frossard qui ne possédaient déjà rien sont maintenant sans abri et vont tomber davantage encore à la charge de leur commune.

Un camion contre une auto.

(Inf. part.) Un camion appartenant à M. Ulrich Maret de Fully et conduit par M. Edouard Boson, est entré en collision avec une automobile conduite par M. Gattoni de Monthey. L'accident s'est produit à un endroit où la chaussée était en mauvais état.

Les deux véhicules ont subi pour quelque 400 francs de dégâts.

Un skieur se brise la jambe.

(Inf. part.) Comme M. Joseph Heinzmann, de Viège, faisait une promenade en ski avec le club de la localité, il fit une chute si malheureuse qu'il se fractura la jambe. On l'a transporté à l'hôpital.

Un terrible accident au laminoir de Chippis

(Inf. part.) Lundi soir, vers les 21 h. 30, un terrible accident est survenu à l'un des laminoirs de l'usine de Chippis.

Un four à mazout autour duquel travaillait une équipe d'ouvriers a fait subitement explosion, et trois hommes ont été grièvement blessés :

Ce sont les nommés Karl Burkler, Volken et Reuilleud qui ont été conduits aussitôt à l'Hôpital de Sierre.

Ils souffrent de profondes brûlures, de plaies multiples à la tête et aux mains, et de contusions nombreuses, mais leur vie ne paraît pas en danger.

Dans la soirée nous avons téléphoné à l'hôpital pour demander de leurs nouvelles.

On nous a assuré qu'en dépit de la gravité de leur cas ils se tireraient d'affaire.

Une enquête établira les causes de ce terrible accident qui a jeté la consternation parmi les ouvriers et la population de Chippis.

Nous apprenons, au dernier moment, que les ouvriers sont moins grièvement atteints qu'on ne l'avait supposé tout d'abord : l'un a une coupure, l'autre une brûlure au visage, au deuxième degré, un troisième a été blessé par des bris de verres et le quatrième enfin s'est foulé un pied en voulant s'enfuir.

Bois-Noir. — Une collision.

(Inf. part.) Lundi matin, vers les onze heures, un accident s'est produit au Bois-Noir, à un endroit où un tournant masquait la visibilité des conducteurs de deux véhicules.

Un camion de « Moulins de Sion » roulant en direction de St-Maurice s'est subitement trouvé en présence d'une voiture « Ford », plaques vaudoises, appartenant à la maison Trullas, et conduite par un employé. Malgré les efforts des deux conducteurs, la collision fut violente et l'occupant de la voiture sérieusement blessé au front.

Le Dr Hoffmann de St-Maurice lui donna les premiers soins ; l'état du blessé est moins grave qu'il n'apparaissait au début.

La « Ford » a été remorquée par les soins du garage Gœgel de St-Maurice et le gendarme de Vernayaz a procédé à l'enquête d'usage.

L'accident est dû au verglas.

Des skieurs blessés.

(Inf. part.) A Ried dans le Haut-Valais, M. Anton Perrig, qui se livrait aux plaisirs du ski, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est grièvement blessé.

On a dû le transporter à l'hôpital avec une fracture de la colonne vertébrale.

A Brigue, M. Othmar Schmid a fait également une chute en ski et s'est brisé la clavicule.

Saxon. — Assemblée radicale.

(Inf. part.) Les électeurs libéraux-radicaux et les membres de la Jeunesse radicale de Saxon sont instamment priés d'assister à l'Assemblée qui aura lieu vendredi 18 février à 20 heures, à la Halle de Gymnastique.

Conférence de M. Eug. Moser, secrétaire du parti, sur les votations fédérales et cantonales du 20 février.

Toujours la fièvre aphteuse.

(Corr. part.) Dans un des derniers Nos de votre honore journal, on pouvait lire l'entrefilet « Deux poids et deux mesures », concernant une grande commune sur la route cantonale du Haut-Valais, où les autorités se fichent des décisions cantonales.

Il semble que cette manière de faire fait du chemin, car en passant ces jours en auto le Haut-Valais, nous vîmes le bétail se rendre aux abreuvoirs publics, soit à Tourtemagne, soit à la Souste.

Il est donc bien vrai qu'il y a pour certains services du canton deux poids et plusieurs mesures, et que certains roitelets communaux, nourris de la faveur de quelques hommes politiques, peuvent délibérément se moquer et des ordonnances cantonales et de leurs concitoyens honnêtes et consciencieux.

Electeurs valaisans !

Vous devez, samedi et dimanche, participer à deux votations. Prenez garde de ne pas vous tromper de bulletin. Le Comité central vous recommande de remplir comme suit le bulletin de la

votation fédérale

I. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 15 déc. 1937, concernant la révision des articles 107 et 116 de la Constitution fédérale (reconnaissance du romanche comme langue nationale) ?	Réponse : Oui
II. Acceptez-vous la demande d'initiative concernant la révision de l'art. 89 2me alinéa, de la Constitution fédérale (modification du referendum facultatif) ?	Réponse : Non
III. a) Acceptez-vous la demande concernant la révision de l'art. 41 de la Constitution fédérale (industrie privée des armements) ?	Réponse : Non
b) Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale concernant l'industrie privée des armements ?	Réponse : Oui

N.B. - Les bulletins qui répondent affirmativement aux deux questions relatives à l'industrie des armements sont nuls pour la votation sur cet objet.

... et voici pour la votation cantonale

1. Acceptez-vous la loi cantonale du 9 juillet 1936 sur le repos du dimanche et des jours de fête ?	Réponse : Non
2. Acceptez-vous la loi cantonale du 13 mai 1937 sur les remaniements parcellaires ?	Réponse : Oui

Attention ! ne découpez pas ces bulletins dans le *Confédéré* pour les mettre dans l'urne. Ils ne seraient pas valables.

Collonges. — A propos de la fièvre aphteuse.

Merci tout de même à cette charmante personne de Collonges pour ses suggestions relatives à l'épidémie de fièvre aphteuse qui a décimé les deux tiers de notre cheptel. Nous regrettons toutefois que ses connaissances en la matière ne se soient avérées que trop tardivement. La maladie eut-elle été évitée ? Les autorités, le service vétérinaire et la population tout entière auraient certainement témoigné envers cette « compétence » une reconnaissance éternelle. Nous ne souhaitons pas qu'un avenir même éloigné nous donne l'occasion d'expérimenter ses conseils, mais émettons le vœu que désormais cette aimable correspondante réserve tout son sens critique à observer scrupuleusement les prescriptions établies.

Aux maîtres-cordonniers du Valais romand.

Le dimanche 20 février, à 14 h., se tiendra à l'Hôtel de St-Bernard, à Martigny-Gare, l'assemblée générale annuelle de la Sté fédérale des maîtres-cordonniers, section du Valais romand, à laquelle tous les cordonniers établis dans la partie romande de notre canton, membres ou non de la section, sont invités.

Notons, en passant, que cette section, une des cadettes de l'Association, a été fondée il y a 3 ans, sous la pression de la situation économique, et qu'elle a rendu déjà de signalés services à ses adhérents, surtout dans le domaine de la formation professionnelle, ainsi que du développement commercial et technique de nos artisans.

L'instruction pratique de nos apprentis constitue également une des principales tâches de l'association, ceci de concert avec nos autorités fédérales et cantonales.

Aussi pensons-nous devoir recommander à tous les intéressés de bien vouloir assister à cette assemblée, sur laquelle nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir.

Office social.

Nous tenons à disposition des employeurs :

Employés de bureau, sténo-dactylographes, vendeuses, sommelières, filles de cuisine, bonnes à tout faire, casseroles, manœuvres.

Nous cherchons pour la saison d'été : personnel d'hôtel (jeune).

S'adresser au Secrétariat du parti radical valaisan, Martigny-Ville, tél. 61.303.



CHEZ L'ÉPICIER

L'épicier — ... et avec ça Madame !

La dame — Un billet de la Loterie Romande, bien entendu !

A propos de Coopérative et du journal « Le Rhône »

Nous lisons dans le « Nouvelliste » :

« Une correspondance parue dans ce journal de samedi et signée « Quelques commerçants » tente de mêler les fonctionnaires à la création de la coopérative. De source absolument certaine, nous pouvons affirmer que leurs associations sont absolument étrangères à ce mouvement.

Ceci dit, examinons objectivement la situation actuelle en ville de Sion. Alors que tous les centres importants : Brigue, Viège, Sierre, Martigny et St-Maurice ont leur coopérative de consommation, il n'existe à Sion qu'une société de consommation à parts limitées. C'est une société par actions qui n'a rien d'une coopérative.

Dans le communiqué en question, il est dit que Sion est à peu près la seule ville du Valais où les fonctionnaires aient encore une centrale d'achats. Nous ne savons si l'assertion est juste, mais dans l'affirmative cette centrale ne serait-elle pas la conséquence directe de l'absence d'une coopérative de consommation ? Nous le croyons.

Le correspondant vante les timbres d'escompte; nous n'avons rien à objecter, mais quand il parle de solidarité nous pensons à la concurrence que le « Rhône », organe de l'Ucova, fait aux autres journaux du canton et à la provenance des fonds lui permettant de servir gratuitement ce journal à un grand nombre de personnes. Nos journaux valaisans ont, eux aussi, « beaucoup de peine à joindre les deux bouts » et l'Ucova le sait parfaitement.

Il n'est pas dans nos intentions de discuter plus au long de l'utilité d'une coopérative. Le nombre des bulletins d'adhésion dira si oui ou non les consommateurs la désirent. Nous opinons pour l'affirmative. » Un consommateur.

Note de la Réd. : Nous jugeons, à notre tour, parfaitement justifiées les protestations qui s'élèvent dans la presse au sujet du journal le « Rhône » et ce n'est pas la première fois que son attitude est vertement critiquée.

Il est inadmissible, en effet, que ce journal soit distribué gratuitement en Valais, le vendredi, et cela grâce à l'appui de l'Union commerciale valaisanne.

Une telle anomalie est contraire à toutes les directives de nos associations de presse, et il faut bien espérer qu'elles auront un jour à se prononcer sur ce cas qui néanmoins relève plus spécialement de l'Union romande des éditeurs de journaux.

L'« Ucova », qui se devrait de donner l'exemple de la solidarité commerciale, se trouve en flagrant désaccord avec ses principes en patronnant un organe qui est donné, un jour sur deux, aux ménages valaisans.

On se permet de souligner que de nombreux commerçants ne sont pas de ses adhérents et qu'ils accordent à leur clientèle les mêmes avantages qu'elle en distribuant des timbres-primés de leur maison.

Que l'« Ucova » prêche ouvertement pour sa paroisse, c'est son affaire et non la nôtre, mais quand elle vient parler de solidarité, on est en droit de lui rétorquer qu'elle est mal fondée à exiger d'autrui une vertu qu'elle pratique si médiocrement elle-même.

La vie sédunoise

Une question

On nous écrit :

Votre correspondant sédunois a souvent déploré le manque de contact entre le Conseil communal de Sion et ses administrés, ainsi que l'inopportunité de certaines décisions.

Ainsi, par exemple, en date du 18 juin 1938, les propriétaires sont invités à consigner au greffe municipal les plants fins de leurs vignes, avec l'adjonction « Les non-consignants seront amendés ».

A quoi rime cette demande ? Est-ce pour savoir où s'adresser pour meubler le carnotzet municipal ou en vue d'offrir aux vigneronnes une ristourne sur les impôts pour ces plants à déficit ?

Une petite phrase d'introduction à cet avis aurait épargné bien des hésitations au public, devant cette mesure inquisitoire.

Quant à la menace de sanctions, il serait intéressant de savoir de quel droit celles-ci pourraient être appliquées et jusqu'à quel point les citoyens doivent se prêter à ces enquêtes peut-être injustifiées.

Quarante ans au service de l'Etat

Il y a quarante ans, maintenant, que M. Joseph Roten est au service de l'Etat du Valais.

Entré dans la maison comme aide-concierge, il fut nommé ensuite huissier en remplacement de M. Hutten, et depuis il s'est acquitté de ses fonctions avec autant de dévouement que de zèle.

Au moment où il fête une étape de sa carrière, nous lui souhaitons un avenir aussi heureux que son passé.

L'affaire du café du Boulevard

Contrairement à ce qu'on pensait tout d'abord, aucun arrangement n'est intervenu entre les propriétaires du café du Boulevard et le malheureux B. Ce matin, les témoins ont été entendus par le juge-instructeur.

La victime a confié ses intérêts à l'étude de Me Leuzinger.

La vie à Martigny

Aux Services industriels

Comme on le sait, M. Adrien Métral fils a été nommé chef des Services industriels de la ville de Martigny (électricité, eau, gaz), dès le 1er août 1937.

Dans sa séance de lundi, le Conseil communal a nommé M. Georges Moulin chef-monteur au Service électrique, et M. Albert Morand, chef à l'Usine à gaz.

A propos d'un film

La direction de l'Etoile attire l'attention du public sur la valeur du film « Sous les yeux d'Occident », film que l'on peut comparer à « Crime et Châtiment ». La première aura lieu vendredi.

La question des usines de Martigny-Bourg

Les deux communes n'ont pas été seules à travailler à la défense des intérêts des agriculteurs dans cette question qui vient d'être liquidée à l'amiable et l'on doit rendre hommage à l'action du comité pour la défense des agriculteurs lésés que présidait M. Paul Rouiller.

Celui-ci, dans son intéressant rapport du 21 octobre 1928, faisait déjà l'histoire du problème :

« Je dois tout d'abord remercier le représentant de la commune de Martigny-Bourg, M. le président Couchepin, d'avoir bien voulu répondre à notre invitation en nous honorant de sa présence en ce moment. J'aurais bien aimé pouvoir adresser les mêmes remerciements à M. le conseiller d'Etat Troillet ou à l'un de ses représentants, ainsi qu'à M. Mathey, président de Martigny-Combe, lesquels ont reçu la même convocation personnelle que celle adressée à M. Couchepin, mais, hélas ! ils brillent aujourd'hui par leur absence.

Je tiens avant tout à rassurer les pouvoirs publics au sujet de notre attitude. Messieurs, malgré les ennuis que nous causent les usines, nous restons des pacifistes. Nous voulons continuer de défendre nos droits dans le calme et par des moyens légaux, pensant bien que les pouvoirs publics continueront de s'intéresser à nous. Nous devons être reconnaissants au Conseil d'Etat d'avoir bien voulu prendre la défense de nos intérêts. Nous devons également des remerciements à la Municipalité de Martigny-Bourg pour avoir tout dernièrement fait des démarches pour nous auprès de l'Etat concernant les dommages causés par la nouvelle usine qui vient d'être mise en exploitation.

Nous savons qu'une commission de trois membres s'est rendue sur les lieux, il y a quelques jours, pour constater ces dégâts. Nous aimerions bien, si la chose est possible en ce moment, qu'on nous mette un peu au courant de la situation. Nous aimerions pouvoir aussi compter sur la bonne volonté des usines, mais le passé nous rend un peu sceptique à cet endroit.

En effet, Messieurs, au début, quand les usines ont commencé à marcher, comme on dit, les représentants de ces dernières ont essayé de contester tous dommages causés aux cultures. Il a fallu à ce moment nous remuer, manifester par des assemblées d'intéressés pour que l'Etat se soit ému de notre situation. Et c'est alors que le Dépt de l'Agriculture a commencé de nous envoyer des experts sur les lieux, lesquels ont constaté que vraiment les usines nous causaient des dommages. Et la responsabilité des usines fut enfin établie. Cela a été pour nous en ce moment un soulagement. Depuis lors, il y eut chaque année, sauf erreur, une expertise. Mais nous estimons que les valeurs que nous avons touchées jusqu'à présent sont bien peu de chose en comparaison des dommages que nous avons subis. En ces temps de crise pour l'agriculture et pour la viticulture, nous aimerions pouvoir faire de l'arboriculture. Nous aimerions pouvoir transformer en vergers les terrains que nous possédons au alentours des usines, pour la bonne raison qu'ils se trouvent à proximité de nos habitations. Mais nous hésitons à le faire à cause des gaz et des fumées des usines.

Vous admettez, Messieurs, que nous nous trouvons dans une situation pénible. Et cependant nous ne l'avons pas recherchée. Nos propriétés existaient bien avant la création des usines. Et nous lisons quelque part : La propriété est inviolable. La nôtre l'est-elle vraiment ?

Je termine en priant les pouvoirs publics de bien vouloir comprendre notre situation et d'intervenir énergiquement auprès des usines pour que nos intérêts soient sauvegardés. Nous mettons notre confiance en vous, sûrs que nous sommes de votre appui. »

Ils n'ont pas pu partir...

Succès fou ! Les trois artilleurs se plaisent tellement à Martigny, que ce soit en ville ou au Bourg, qu'ils ont demandé à la direction du cinéma Royal de les garder encore un soir.

Ceux qui n'ont pas encore vu les trois artilleurs enjuponnés, ceux qui ont besoin de se dilater la rate feront bien de profiter de cette ultime et dernière séance.

A titre exceptionnel, prix réduits ce soir (1 fr. 10 au parterre et 1 fr. 50 aux galeries) pour donner l'occasion à tous de voir ce film et de le revoir.

Le programme est complété par *Tempête sur les Andes*, un film qui vaudrait déjà à lui seul le déplacement. Ecran à 20 h. 15 précises.

Au Royal : La petite Shirley Temple.

Le prochain programme du Royal, qui débutera demain jeudi, est déjà marqué du signe du plus franc succès. La direction a réservé le meilleur film de la petite Shirley Temple : *La Mascotte du Régiment*, un film de qualité de John Ford à qui nous devons *La Patrouille perdue*, *le Mouchard*, etc.

Que voilà un excellent programme de famille et un sain délassement.

Le programme commencera par « *A bout portant* », un far-west animé avec le cow-boy Ken Maynard.

Ecran à 20 h. 15 précises et 14 h. 15.

Jeudi à 14 h. 15, grande matinée pour enfants et familles : enfants 0 fr. 50, parents 1 fr. 10.

La grippe

La grippe qui, fort heureusement, ne paraît pas grave, atteint une bonne partie de la population sédunoise, et dans certaines écoles, la moitié des élèves sont absents.

Au Collège également, les malades sont nombreux.

La conférence Buzzini

La conférence que M. Louis Buzzini a faite au cinéma Lux, mardi soir, sur le bimillénaire de la naissance d'Auguste, a obtenu un légitime et vif succès. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

A travers le monde

AUTOUR D'UNE ENTREVUE

Les revendications de Hitler étaient considérables

L'alternative où est placée l'Autriche continue de préoccuper les milieux politiques et plus particulièrement les cercles monarchistes.

On sait maintenant que les revendications présentées par le chancelier Hitler étaient considérables. Il semble que rien n'ait été négligé à Berchtesgaden pour faire impression sur le chancelier Schuschnigg, puisque trois généraux renforçaient l'appareil mobilisé pour en imposer aux partenaires autrichiens.

Selon une version considérée comme sérieuse, les revendications allemandes étaient formulées d'avance dans une sorte de protocole dont la signature fut présentée au chancelier Schuschnigg, qui refusa.

Les concessions du chancelier Hitler à l'Autriche doivent consister dans la réaffirmation par lui-même au Reichstag de l'indépendance autrichienne et du principe de la non-immixtion, en des termes comportant la reconnaissance formelle du Front patriotique et la promesse de la suppression de toute aide aux nationaux-socialistes d'Autriche. Ces concessions comporteraient notamment la suppression des envois en Autriche de fonds et de matériel de propagande et la cessation des attaques du Reich contre l'Autriche par la voie de la presse et de la radio.

Le nouveau cabinet autrichien

Les pourparlers entre Hitler et Schuschnigg ont été certainement la cause du remaniement ministériel en Autriche. Le Dr Schuschnigg reste chancelier fédéral et son adjoint est le feld-maréchal Ludwig Hugelrth ; le Dr Guido Schmidt est ministre des affaires étrangères, M. Rudolph Neumayer des finances, M. Julius Raab, du commerce, M. L. Adamovich, de la justice.

Disparition d'un hydravion italien

Le 13 février, un hydravion de la ligne Cadix-Rome, parti de Pollensa, à 13 h. 30, à destination du Lido (Rome) n'est pas arrivé.

L'appareil avait à bord quatre hommes d'équipage et dix passagers. Les derniers signaux émis par l'hydravion ont été reçus à 14 h. 30.

Les recherches effectuées le long de la route suivie par l'appareil n'ont donné aucun résultat. On considère l'hydravion comme perdu.

Que de victimes !

Les avions japonais font tous les jours de gros ravages dans la population civile chinoise. Mardi, une attaque aérienne nipponne sur Tchang-Tchou aurait fait près de 500 victimes. Une bombe a atteint l'hôpital baptiste américain.

Le personnel blanc de l'hôpital est indemne.

Un certain nombre de Français et de Hollandais ingénieurs du chemin de fer de Loung-Hai avaient péri, leur abri ayant été atteint par les bombes.

Condamné pour espionnage

Un Suisse, Haussner, avait tenté d'obtenir d'un militaire de la garnison de Belfort des renseignements sur l'artillerie française. Mais il fut arrêté et le tribunal militaire français de la 7me région l'a condamné à 15 ans de détention et 20 ans d'interdiction de séjour.

Une femme est tuée au Tessin

Une rixe a éclaté, à la suite d'un conflit d'intérêts, à St-Antonino, entre les membres de la famille Guerra. Mlle Caterina Guerra, âgée de 35 ans, a été tuée à coups de couteau, pendant qu'un parent des Guerra nommé Giuseppe Bultoni était grièvement blessé et a été transporté à l'hôpital.

La police a arrêté à Isonne, où il avait pris la fuite, Raimondo Guerra, que l'on croit être l'auteur du crime. Une sœur de celui-ci a également été arrêtée et sa mère a été placée sous surveillance policière.

Le chien au service des sourds et sourds-muets

Le propriétaire d'un chien est arrivé par un dressage approprié à lui faire rendre à un sourd ou sourd-muet les mêmes services qu'un chien d'aveugle prodige à son conducteur. Pour arriver à ce résultat, lions-nous dans la revue *Le chien*, l'éducateur construit un appareil d'étude fort simple, une planchette sur laquelle étaient disposés des sonneries de timbres différents que l'animal apprit à différencier ; après que fut achevée cette éducation théorique, on passa à la pratique et pour chaque sonnerie l'animal fut amené à réagir vis-à-vis de son maître de façon qu'il fut averti de ce qui se passait.

Si c'était le timbre de la porte d'entrée qui avait retenti, le chien s'approchait de son maître, prenait dans sa gueule le morceau de cuir qui pendait d'un bracelet fixé à son poignet et le conduisait vers la porte. Si c'était la sonnerie du réveil-matin, le chien apprit à lever à plusieurs reprises le bras du dormeur qui devait être réveillé. Pour le téléphone, ce fut plus compliqué, mais l'animal arriva à remplir parfaitement son devoir. Aussitôt que retentit l'appel, le chien court à l'appareil, décroche le cornet, le dépose sur une fourchette sans relation avec le courant spécialement établie pour cet usage et aboie dans l'appareil. La personne qui a appelé est ainsi avertie que la communication est établie et qu'elle n'a qu'à attendre que le chien soit allé chercher son maître qui peut entendre par téléphone.

Par la suite, l'animal fut dressé à réagir de même et à avertir son maître dans la rue en exerçant des tractions sur le pendentif du bracelet lorsque retentissait une sonnerie de bicyclette, une trompe de moto ou d'auto.

Et l'on parle de bannir le chien des villes !

Les Sports

Les concours de ski de Martigny-Combe

Le Ski-club de Martigny-Combe organisait le dimanche 13 février son concours inter-clubs. Favorisé par un temps idéal et une neige excellente, ce fut une pleine réussite. L'équipe de Ferret gagne pour la 2me fois le challenge des Commerçants.

Principaux résultats :

Course de fond, seniors, 8 km., 18 partants : Equipes : 1. Ferret en 2 h. 9'17" ; 2. Trient 2 h. 14'20" ; 3. Martigny-Combe 2 h. 24'19".

Individuels : 1. Crettex Nestor, Ski-club Ferret, 28' ; 2. Droz Albano, Ferret 29'30 ; 3. Crettex Georges, S. C. Ferret 30'41 ; 4. Gay-Crosier Henri, Trient 31'20 ; 5. Gay-Crosier Sylvain, Trient 32'39 ; 6. Gay-Crosier Léon, Trient 33'20 ; 7. Guex Ulrich, My-Combe 34'26 ; 8. Saudan Marcel, My-Combe 35'43 ; 9. Rouiller Charles, My-Combe 35'45 ; 10. Gay-Crosier Jules, Trient.

Course de vitesse, 5 km., dénivel. 500 m., 20 partants : 1. Hugon Camille 6'10 ; 2. Gay-Crosier Henri 6'20 ; 3. Crettex Georges 6'28 ; 4. Frasserens Eugène 6'32 ; 5. Gay-Crosier Léon 6'36 ; 6. Dorsaz Georges 6'38 ; 7. Guex Ulrich 6'42 ; 8. Fournier Fernand 6'52 ; 9. Revaz Ernest ; 10. Saudan Marcel ; 11. Délez Francis ; 12. Coquoz Georges.

Slalom, 2 manches, 18 partants : 1. Crettex Georges 1'04 ; 2. Hugon Camille 1'05 ; 3. Gay-Crosier Henri 1'11 3-5 ; 4. Gay-Crosier Léon 1'11 3-5 ; 5. Délez Fr., 1'12 ; 6. Fournier Fernand 1'12 2-5 ; 7. Pierroz André 1'14 ; 8. Revaz Ernest 1'15 ; 9. Coquoz Georges ; 10. Frasserens Eugène.

Concours régional du centre du Valais

Mayens de Sion, les 26-27 février 1938

Grâce à l'heureuse entente intervenue entre les clubs de Veysonnaz, Hérémence, Vex et Sion, le Valais central peut organiser une importante manifestation de ski. Au lieu de disséminer leurs forces dans une multitude de concours locaux, les skieurs peuvent s'entraîner calmement et disputer leurs chances dans une compétition d'envergure. Cette brève explication dit assez l'ampleur que prend le 11ème concours régional du Valais central qui aura lieu les 26-27 février aux Mayens de Sion.

Nous publierons prochainement le programme détaillé des deux journées auxquelles le public valaisan est convié.

Le ski à Nax

Accomplissant sa tâche sans bruit ni heurt, le Ski-club du Mt-Noble est en joie d'annoncer pour le samedi et dimanche 19 et 20 février sa compétition annuelle. Favorisé par une neige abondante qui promet d'être excellente, ce 4me concours régional sera une réussite et une œuvre de plus à l'actif du club. D'autant plus que la descente aura lieu sur la nouvelle piste créée à cet effet qui permet aux « canons » de dévaler 800 m. de dénivellation en 5 à 6 minutes.

Le bobsleigh à Montana

Le championnat valaisan a vu la victoire de Grosjean, 2'50, devant Guenat, Barras et Clyde.

Le championnat de Crans a été remporté par Guenat 3'02, devant Barras, Clyde et Grosjean.

La coupe suisse

Les demi-finales se joueront le 6 mars : à Berne, Servette contre Lugano. Young-Fellows rencontrera le vainqueur du match Grasshoppers-Chaux-de-Fonds.

Le championnat du monde de hockey

Lundi, la Suisse a battu la Lithuanie par 15 à 0 ! Et hier ce fut la quatrième victoire suisse, aux dépens de la Pologne, 7 buts à 1. En quatre matches, notre équipe a marqué 31 buts à 2 ! C'est donc avec facilité qu'elle prend la tête du groupe A. Aujourd'hui commence le second tour avec huit équipes qualifiées, soit la Suisse, la Pologne, la Hongrie, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Canada et la Tchécoslovaquie.

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grande épreuve, les enfants de feu Joseph PUIPPE remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

Monsieur Martial GIROUD, inst. à Martigny-Combe, et famille BERCLAZ, en Ville, profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part. Un sentiment de gratitude va spécialement à l'« Espérance » de Ravoire.

La famille Denis CLAIVAZ, à Uernayaz, profondément touchée des très nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçus à l'occasion du grand deuil qui l'a frappée, prie tous ceux qui ont combati à sa douleur de trouver ici l'hommage de sa vive gratitude.

ROYAL

IRRÉVOCABLEMENT
CE SOIR, MERCREDI, 8me et dernière
TROIS ARTILLEURS
AU PENSIONNAT

et
"TEMPÊTE SUR LES ANDES"
PRIX RÉDUITS : 1.10, 1.50

DÈS JEUDI, à 20 h. 1/4 et 14 h. 1/4. Jeudi, à 14 h. 1/4 mat. pour enfants.
 La plus adorable des vedettes du cinéma
SHIRLEY TEMPLE **2 FILMS**
 dans
La Mascotte du Régiment
 avec Victor Mac Laglen ; et Une mise en scène splendide
A BOUT PORTANT
 UN FAR-WEST avec Ken Maynard
 VU LA LONGUEUR DU PROGRAMME : écran à 20 h. 1/4 précises

VENTE de BLANC

Voici quelques chemises de nuit

Chemise de nuit en fin shirting garni broderie genre Lorraine, très avancageuse	2.95	Chemise de nuit en toile blanche supérieure, col brodé genre Lorraine, longues manches	3.90
Chemise de nuit en toile blanche de belle qualité, garniture ton opposé	3.90	Chemise de nuit en opaline couleur rose ou ciel, garnie jours, article soigné	6.90
Pyjama en macco couleur, rose ou ciel, coupe genre chemisier avec longues manches	7.50	Pyjama en percale couleur, rose, ciel ou saumon, garniture fleurettes, grands 40 à 44	4.50

Et nos corsets très recommandés

Gaine en tissu élastique rose, bonne qualité, haut. 33 cm., 4 jarretelles	2.90	Soutien-gorge en dentelle genre bretonne, fermeture élastique au dos	-95
Serre-hanches en beau satin rayonné, rose ou ciel, fermeture à crochets, élastiques sur les côtés, 4 jarretelles	1.95	Soutien-gorge en popeline mercerisée, fermeture au dos, nouvelle forme pointes marquées	1.25
Ceinture-corset en popeline rose, forme nouvelle, fermeture à crochets, élastiques sur les côtés, 4 jarretelles	3.50	Ceinture en beau broché rayonné, élastique sur les côtés, fermeture à crochets, 4 jarretelles	5.50
Ceinture-corset en broché rayonné, fermeture à crochets, laçage au dos, large élastique sur les côtés, 4 jarretelles, article recommandé	8.50	Ceinture-corset en fort croisé uni, à laçage et crochets de côté, pour dames fortes	6.90
Corselet en tricot jersey, nouveauté très appréciée pour le sport, laissant une parfaite aisance de mouvements, marque « Greta » grandeur 40	4.50	Gaine élastique, qualité recommandée, très bonne coupe, 4 jarretelles	4.90
grandeur 42/44	4.90	Gaine en tissu élastique en biais, se fait en rose, haut. 33 cm.	5.90
Soutien-gorge en toile blanche avec picot dentelle, fermeture au dos	-50	Ceinture porte-jarretelles en coutil rose uni ou broché, fermeture avec boutons	-95
Soutien-gorge en tulle double, crochant au dos, marque « Iris »	1.25	Ceinture porte-jarretelles en broché rayonné de bonne qualité, fermeture au dos, 4 jarretelles interchangeables	1.95

Voyez nos vitrines spéciales Visitez notre Exposition de Blanc

Hoirie Pernollet S. A. MONTHEY
GONSET S. A. MARTIGNY

Bureau de placement
"LA VALAISANNE"
Av. Gare SION Tél. 2.83
CHERCHE
personnel qualifié pr la saison d'été
PRESSANT : cuisinières, bonnes à tout faire, sommières 2 langues

PRÊTS
sans caution, a. antageux, à fonctionnaire, employé à traitement fixe, personne solvable. Romb. urs. en 12 à 24 mois. Dis. rétion. Réf. é. ar. en Valais. Va sur place. Timbre-rép.
Banque de Prê s. Palx 4, Leusanne.

Contre les crevasses
des mains et du visage, les engelures, les gerçures et la peau rugueuse, la transpiration des pieds, etc. Formule merveilleuse, infatigable, offerte gratuitement. Envoyez fr. 150 pour frais de publicité, etc., à M. BARRISWILL, néol, à Sassel s. Puyenne.
Chèques postaux II 3863.

Un Mobilier
Fr. 500.--
Meubles NEUFS garantis
1 grand lit avec sommier, matelas crin et laine, coin coutil, amassé, 1 table de nuit, dessus marbre, 1 armoire à glace, 2 portes, 1 grand lavabo avec marbre et glace ou coiffeuse, 2 chaises, 1 tabouret, 1 table de chambre moderne, 1 divan turc velours.
On déville. Emb. et expéd franco
Avec 1 ts jumeaux, literie, 100 fr. en plus
F. EVARD
Rue Deux-Marchés (derrière place Riponne)
LAUSANNE

A louer
un petit
Appartement
le 2 chambres et cuisine.
S'adr. à M. A. Montfort, Martigny

LE VIEUX ET RENOMMÉ SIROP PECTORAL
Incomparable dans son efficacité réelle — et son prix modéré — contre les irritations de la gorge et de la poitrine — TOUX, RHUMES, BRONCHITES, ROUGEOLE, COQUELUCHE.
Dans toutes pharmacies ou chez le préparateur
Pharmacie BURNAND, Lausanne
(P. de CHASTONAY, succ.)
France n. 2.25

Agriculteurs A l'Agence Agricole S. A. Fully

vous trouverez tous les meilleurs engrais chimiques, spécialement :
Sels de potasse 30 %
Engrais LONZA et MARTIGNY
HUMUSENGRAIS pour vignes
Engrais complet UNIV. RSEL
Scories Thomas, etc., etc., ainsi que
Echalis et futeurs kyanisés mélèze
Les produits "MAAG" pour les traitements des arbres fruitiers
Pulvérisateurs VIVA, FORTUNA et VERMOREL
Séateurs VALAISAN et LEYAT
Articles de ménage et lers
Foin, Paille, Farines, Son, Maïs, Avoines, etc. - Huile et Benzine - Explosifs
DEMANDEZ PRIX ET CONDITIONS AUPRÈS DU GÉRANT

Avis de Vente aux enchères

Le soussigné, agissant en sa qualité de liquidateur officiel de la succession de feu M. William Haenni, vendra par voie d'enchères publiques qui auront lieu à Sion, au Café Industriel, samedi 19 février à 14 heures, les immeubles suivants sis sur terre de Conthey.

Art. 34444 Champmarais, vigne de 2425 m² taxée 5335 fr. confinée au sud par Germanier Frédéric, à l'est, Delacoste Jules, à l'ouest, de Torrenté Jules.

Art. nouveau 34442 - Champmarais, vigne de 2863 m² taxée 5153 fr. Confinée au nord le chemin ou sentier, au sud, Roh Emmanuel, à l'est, le chemin ou sentier, à l'ouest, de Charrière de Sévery.

Art. nouveau 34443 - Champmarais, vigne de 1340 m² taxée 2412 fr. Confinée au nord, Roh Emmanuel, au sud, Dufour, architecte, à l'est, le chemin, à l'ouest, Germanier Louis et cons.

Art. nouveau 34457 - Champmarais, guérite, taxée 80 fr., élevée sur l'article 34442.

Les conditions d'enchères seront données avant leur ouverture. Pour tous renseignements s'adresser au soussigné,

H. Leuzinger, avocat, Sion.



Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

La Petite Fadette

PAR GEORGE SAND

— Si ton frère s'éveille et te voit partir, il pleurera encore plus fort, à cause de votre chagrin. Allons, Landry, tu es un garçon de grand cœur, et tu ne voudrais pas rendre ta mère malade. Fais ton devoir tout entier, mon enfant ; pars sans faire semblant de rien. Pas plus tard que ce soir, je te conduirai ton frère, et comme c'est demain dimanche, tu viendras voir ta mère sur le jour.

Landry obéit bravement et passa la porte de la maison sans regarder derrière lui. La mère Barbeau n'était pas si bien endormie ni si tranquille qu'elle n'eût entendu tout ce que son homme disait à Landry. La pauvre femme, sentant la raison de son mari, ne bougea et se contenta d'écartier un peu son rideau pour voir sortir Landry. Elle eut le cœur si gros qu'elle se jeta à bas du lit pour aller l'embrasser, mais elle s'arrêta quand elle fut devant le lit des bessons, où Sylvinet dormait encore à pleins yeux. Le pauvre garçon avait tant pleuré depuis trois jours et quasi trois nuits qu'il était vanné par la fatigue, et même il se sentait d'un peu de fièvre, car il se tournait et retournait sur son coussin, envoyant de gros soupirs et gémissant sans pouvoir se réveiller.

Alors la mère Barbeau, voyant et avisant le seul de ses bessons qui lui restait, ne put pas s'empêcher de se dire que c'était celui qu'elle eût vu partir avec le plus de peine. Il est bien vrai qu'il était le plus sensible des deux, soit qu'il eût le tempérament moins fort, soit que Dieu, dans sa loi de nature, ait écrit que de deux personnes qui s'aiment, soit d'amour, soit d'amitié, il y en a toujours une qui doit donner son cœur plus que l'autre. Le père Barbeau avait un brin de préférence pour Landry, parce qu'il faisait cas du travail et du courage plus que des caresses et des attentions. Mais la mère avait ce brin de préférence pour le plus gracieux et le plus câlin, qui était Sylvinet.

La voilà donc qui se prend à regarder son pauvre gars, tout pâle et tout défait, et qui se dit que ce serait grand-pitié de le mettre déjà en condition ; que son Landry a plus d'étoffe pour endurer la peine, et que d'ailleurs l'amitié pour son besson et pour sa mère ne le foule pas au point de le mettre en danger de maladie. C'est un enfant qui a une grande idée de son devoir, pensait-elle ; mais tout de même, s'il n'avait pas le cœur un peu dur, il ne serait pas parti comme ça sans barguigner, sans tourner la tête et sans verser une pauvre larme ! Il n'aurait pas eu la force de faire deux

pas sans se jeter sur ses genoux pour demander courage au bon Dieu, et il se serait approché de mon lit, où je faisais la frime de dormir, tant seulement pour me regarder et pour embrasser le bout de mon rideau.

Mon Landry est bien un véritable garçon. Cela ne demande qu'à vivre, à remuer, à travailler et à changer de place. Mais celui-ci a le cœur d'une fille ; c'est si tendre et si doux qu'on ne peut pas s'empêcher d'aimer ça comme ses yeux.

Ainsi devisait en elle-même la mère Barbeau tout en retournant à son lit, où elle ne se rendormit point, tandis que le père Barbeau ammenait Landry à travers prés et pacages du côté de la Priche. Quand ils furent sur une petite hauteur, d'où l'on ne voit plus les bâtiments de la Cosse aussitôt qu'on se met à la descendre, Landry s'arrêta et se retourna. Le cœur lui enfla, et il s'assit sur la fougère, ne pouvant faire un pas de plus. Son père fit mine de ne point s'en apercevoir et de continuer à marcher. Au bout d'un petit moment il l'appela bien doucement en lui disant :

— Voilà qu'il fait jour, mon Landry ; dégageons-nous si nous voulons arriver avant le soleil levé.

Landry se releva, et comme il s'était juré de ne point pleurer devant son père, il rentra ses larmes qui lui venaient dans les yeux grosses comme des pois. Il fit comme s'il avait laissé tomber son couteau de sa poche, et il arriva à la Priche sans avoir montré sa peine, qui pourtant n'était pas mince.

IV

Le père Caillaud, voyant que des deux bessons on lui amenait le plus fort et le plus diligent, fut tout aise de le recevoir. Il savait bien que cela n'avait pas dû se décider sans chagrin, et comme c'était un brave homme et un bon voisin, fort ami du père Barbeau, il fit de son mieux pour flatter et encourager le jeune gars. Il lui fit donner vitement la soupe et un pichet de vin pour lui remettre le cœur, car il était aisé de voir que le chagrin y était. Il le mena ensuite avec lui pour lier les bœufs, et il lui fit connaître la manière dont il s'y prenait. De fait, Landry n'était pas novice dans cette besogne-là ; car son père avait une jolie paire de bœufs, qu'il avait souvent ajustés et conduits à merveille. Aussitôt que l'enfant vit les grands bœufs du père Caillaud, qui étaient les mieux tenus, les mieux nourris et les plus forts de race de tout le pays, il se sentit chatouillé dans son orgueil d'avoir une si belle aumaille au bout de son aiguillon. Et puis il était content de montrer qu'il n'était ni maladroit ni lâche, et qu'on n'avait rien de nouveau à lui apprendre.

Son père ne manqua pas de le faire valoir, et quand le moment fut venu de partir pour les champs, tous les enfants du père Caillaud, garçons et filles, grands et petits, vinrent embrasser le besson, et la plus jeune des filles lui attacha une branche de fleurs avec des rubans à son chapeau, parce que c'était son premier jour de service et comme un jour de fête pour la fa-

mille qui le recevait. Avant de le quitter, son père lui fit une admonestation en présence de son nouveau maître, lui commandant de le contenter en toutes choses et d'avoir soin de son bétail comme si c'était son bien propre.

Là-dessus, Landry ayant promis de faire de son mieux, s'en alla au labourage, où il fit bonne contenance et bon office tout le jour, et d'où il revint ayant grand appétit ; car c'était la première fois qu'il travaillait aussi rude, et un peu de fatigue est un souverain remède contre le chagrin.

Mais ce fut plus malaisé à passer pour le pauvre Sylvinet, à la Bessonnière : car il faut vous dire que la maison et la propriété du père Barbeau, situées au bourg de la Cosse, avaient pris ce nom-là depuis la naissance des deux enfants, et à cause que, peu de temps après, une servante de la maison avait mis au monde une paire de bessons qui n'avaient point vécu. Or, comme les paysans sont grands donneurs de sornettes et sobriquets, la maison et la terre avaient reçu le nom de Bessonnière ; et partout où se montraient Sylvinet et Landry, les enfants ne manquaient pas de crier autour d'eux : « Voilà les bessons de la Bessonnière ! »

Or donc, il y avait grande tristesse ce jour-là à la Bessonnière du père Barbeau. Sitôt que Sylvinet fut réveillé, et qu'il ne vit point son frère à son côté, il se douta de la vérité, mais il ne pouvait croire que Landry pût être parti comme cela sans lui dire adieu ; et il était fâché contre lui au milieu de sa peine.

— Qu'est-ce que je lui ai donc fait, disait-il à sa mère, et en quoi ai-je pu le mécontenter ? Tout ce qu'il m'a conseillé de faire, je m'y suis toujours rendu ; et quand il m'a recommandé de ne point pleurer devant vous, ma mère mignonne, je me suis retenu de pleurer, tant que la tête m'en sautait. Il m'avait promis de ne pas s'en aller sans me dire encore des paroles pour me donner courage, et sans déjeuner avec moi au bout de la Chenevière, à l'endroit où nous avions coutume d'aller causer et nous amuser tous les deux. Je voulais lui faire son paquet et lui donner mon couteau qui vaut mieux que le sien. Vous lui aviez donc fait son paquet hier soir sans me rien dire, ma mère, et vous saviez donc qu'il voulait s'en aller sans me dire adieu ?

— J'ai fait la volonté de ton père, répondit la mère Barbeau.

Et elle dit tout ce qu'elle put s'imaginer pour le consoler. Il ne voulait entendre à rien ; et ce ne fut que quand il vit qu'elle pleurait aussi, qu'il se mit à l'embrasser, à lui demander pardon d'avoir augmenté sa peine, et à lui promettre de rester avec elle pour la dédommager. Mais aussitôt qu'elle l'eut quitté pour vaquer à la basse-cour et à la lessive, il se prit de courir du côté de la Priche, sans même songer où il allait, mais se laissant emporter par son instinct comme un pigeon qui court après sa pigeonne sans s'embarrasser du chemin.

Il aurait été jusqu'à la Priche, s'il n'avait rencontré son père qui en revenait, et qui le prit par la main pour le ramener, en lui disant :

— Nous irons ce soir, mais il ne faut pas détemcer ton frère pendant qu'il travaille, ça ne contenterait pas son maître ; d'ailleurs la femme de chez nous est dans la peine, et je compte que c'est toi qui la consoleras.

V

Sylvinet revint se pendre aux jupons de sa mère, comme un petit enfant, et ne la quitta point de la journée, lui parlant toujours de Landry et ne pouvant pas se défendre de penser à lui, en passant par tous les endroits et recoins où ils avaient eu coutume de passer ensemble. Le soir il alla à la Priche avec son père, qui voulut l'accompagner. Sylvinet était comme fou d'aller embrasser son besson, et il n'avait pas pu s'empêcher, tant il avait hâte de partir. Il comptait que Landry viendrait au-devant de lui, et il s'imaginait toujours le voir accourir. Mais Landry, quoiqu'il en eût bonne envie, ne bougea point. Il craignit d'être moqué par les jeunes gens et les gars de la Priche pour cette amitié bessonnière qui passait pour une sorte de maladie, si bien que Sylvinet le trouva à table, buvant et mangeant comme s'il eût été toute sa vie avec la famille Caillaud.

Aussitôt que Landry le vit entrer, pourtant, le cœur lui sauta de joie, et s'il ne se fût pas contenu, il aurait fait tomber la table et le banc pour l'embrasser plus vite. Mais il n'osa, parce que ses maîtres le regardaient curieusement, se faisant un amusement de voir dans cette amitié une chose nouvelle et un phénomène de nature, comme disait le maître d'école de l'endroit.

Aussi, quand Sylvinet vint se jeter sur lui, l'embrasser tout en pleurant, et se serrer contre lui comme un oiseau se pousse dans le nid contre son frère pour se réchauffer, Landry fut fâché à cause des autres, tandis qu'il ne pouvait pourtant pas l'empêcher d'être content pour son compte ; mais il voulait avoir l'air plus raisonnable que son frère, et il lui fit de temps en temps signe de s'observer, ce qui étonna et fâcha grandement Sylvinet. Là-dessus, le père Barbeau s'étant mis à causer et à boire un coup ou deux avec le père Caillaud, les deux bessons sortirent ensemble, Landry voulant bien aimer et caresser son frère comme en secret. Mais les autres gars les observèrent de loin ; et même la petite Solange, la plus jeune des filles du père Caillaud, qui était maligne et curieuse comme un vrai linot, les suivit à petits pas jusque dans la courrière, riant d'un air penaud quand ils faisaient attention à elle, mais n'en démordant point, parce qu'elle s'imaginait toujours qu'elle allait voir quelque chose de singulier, et en sachant pourtant pas ce qu'il peut y avoir de surprenant dans l'amitié de deux frères.

(à suivre)

Favorisez le commerce national